



Obligation et prescription des proces verbaux routiers

Par **dracus71**, le **03/03/2009** à **17:34**

en fait j'ai 2 questions...

1°)quels sont les mentions obligatoires dans un pv dresse par la police?

et

2°)quelle est la duree de prescription d'un pv?

Par **frog**, le **03/03/2009** à **17:35**

1) immatriculation + date + lieu de l'infraction + intitulé de l'infraction, éventuellement le code NATINF pour un meilleur traitement.

2) un an entre chaque acte de procédure pour les infractions contraventionnelles.